

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 10 décembre 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

9960, boulevard Saint-Vital

Permettre que la marge latérale Nord-Ouest soit de 2,76 m au lieu de 3 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 13 novembre 2018.

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate